

ATIONS UNIES
SSEMBLEE
ENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.4/33/L.22
29 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL/FRANCAIS

Trente-troisième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 24 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Déclaration faite par M. Tinguiri Mansour Omar du Front
populaire pour la libération de Sagua el-Hamra et du
Rio de Oro (Frente POLISARIO), à la 22ème séance de la
Quatrième Commission le 21 novembre 1978 1/

1/ Texte distribué conformément à une décision prise par la Quatrième Commission
à sa 22ème séance, le 21 novembre 1978.

/...

Je voudrais d'abord vous assurer de toute la gratitude et les remerciements de notre délégation pour nous avoir admis à participer au débat de la session actuelle de votre commission.

Nous saisissons l'occasion pour exprimer à votre excellence, Monsieur le Président, et aux autres membres du bureau de la 4ème commission toutes nos félicitations.

L'admission d'une délégation du Front Polisario à la quatrième commission de l'A.G. témoigne s'il en était besoin l'intérêt que portent les Nations Unies à la lutte des peuples africains encore sous domination coloniale.

Tant il est vrai que le destin de ce territoire africain victime d'une invasion coloniale est congénitalement lié à celui des autres régions africaines encore sous domination coloniale. Et le sort du peuple Saharaoui est inséparable du sort des autres peuples d'Afrique.

L'Afrique, ce continent à la faveur de la lutte de laquelle, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en tant que principe sacré s'impose à la Communauté Internationale.

La lutte heroique, que le peuple Saharaoui mène aujourd'hui sous la direction de son représentant unique et légitime le Front Polisario, pour mettre en échec une entreprise colonialistecynique, n'est que la prolongation historique des autres

luttés des peuples en Afrique et dans le monde pour recouvrer leur souveraineté nationale et restaurer leurs droits légitimes.

Il est vrai également que l'invasion criminelle et expansionniste du Sahara par les troupes maroco-mauritaniennes n'est que l'un des derniers bastions du colonialisme agissant dans des formes nouvelles, mais non certes moins pernicieuses que les autres occupations étrangères.

Le sort de cette entreprise criminelle est celui que l'histoire réserve inévitablement à toute expédition de son genre.

Le roi du Maroc et ses complices se sont mis au travers de l'histoire et commis une erreur fatale en pensant qu'ils peuvent encore en cette fin du XXème siècle subjuguier un peuple contre la volonté de celui-ci.

En effet, l'Afrique dont l'histoire se distingue par les luttes héroïques contre l'oppression et l'occupation coloniale, ne saurait tolérer aujourd'hui qu'un peuple africain soit dominé quand bien même les visées et expéditions colonialistes proviennent de deux Etats africains.

La liberté est une et indivisible. Ce qui est valable pour les peuples mauritaniens et marocains qui ont souffert du colonialisme l'est pour le peuple Saharaoui, à moins qu'il y ait deux poids et deux mesures.

L'attachement de notre continent à la liberté et au respect des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes constitue une constance grâce à laquelle d'ailleurs la Mauritanie a été et continue d'être défendue par l'ensemble des Etats africains

contre -les visées marocaines expansionnistes.

Mais, hélas il nous est donné de constater que l'ancien régime mauritanien avait la mémoire courte pour avoir composé avec le Maroc une action criminelle visant non seulement ^{dans} à empêcher un peuple africain d'exercer son droit sacré à l'auto-détermination et à l'indépendance, sinon de perpétrer contre lui un génocide.

Le prétendu accord trépacité de Madrid n'est pas seulement un crime contre le peuple Saharaoui, mais également une gifle à l'Afrique et à la Communauté Internationale dans la mesure où ses véritables motivations sont, de remettre en cause la paix et la stabilité de notre continent. La tentative d'extermination du peuple Saharaoui et d'occupation de sa patrie n'est qu'un passage pour le Maroc et ses complices pour atteindre l'Afrique dans ses points les plus sensibles et la mettraient ainsi à feu et à sang, en l'entraînant dans la voie de la contestation des frontières.

Heureusement que dans sa maturité politique l'Afrique a su élaborer dans la Charte de l'OUA des principes sacrés reconnaissant comme frontière obligatoire entre Etats, les délimitations des pays au lendemain de leurs indépendances respectives.

La défense des dispositions de la Charte est devenu donc une obligation pour chaque Etat africain, et constitue un apport complémentaire ^{sans} précédent à la déclaration contenue

dans la résolution 1514^{de l'ONU} pour l'octroi de l'indépendance pour les peuples coloniaux. Ainsi un véritable droit positif international d'application obligatoire pour les Etats est né au croisement de la volonté de deux organisations de protéger et de soutenir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de préserver leur intégrité territoriale contre le colonialisme et l'expansionnisme.

Au regard de ce droit, tout Etat doit s'abstenir de tout acte de nature à porter le moindre préjudice à l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. L'obligation est également faite aux Etats d'aider les peuples encore sous domination coloniale à recouvrer leur pleine souveraineté.

Toute attitude ou comportement contraire seront considérés comme une véritable violation inadmissible à une règle de droit sacré, et une atteinte au fruit de quelques siècles de lutte des peuples pour leur liberté. Ce serait donc un affront à toute l'humanité.

Au mépris de ce droit, les parties au prétendu accord de Madrid et en violation de toute règle de morale internationale ont tenté d'occuper la Sahara Occidental et d'exterminer son peuple sans défense.

L'on se souviendra que le peuple Saharèoui par la voie de son légitime et unique représentant le Front Polisario a déclaré nul et non avénu le prétendu accord.

La communauté internationale n'a pas été quant à elle moins catégorique, en décidant dans de multiples résolutions que la question de la décolonisation du Sahara Occidental demeure dans toute sa plénitude comme problème colonial relevant comme par

le passé, de la responsabilité du Comité des 24 et de l'Assemblée Générale.

La position de l'ONU a pour base légitime les éléments de la situation en présence. Cette situation peut se résumer ainsi :

- Le Sahara Occidental est un territoire sous domination coloniale espagnole, ce territoire est délimité par rapport à la Mauritanie et au Maroc par des frontières fixes, reconnues et sanctionnées par les traités internationaux les plus éloquents.

- Ce territoire a un maître: le peuple Saharaoui dont la souveraineté légitime ne saurait être entamée par la présence du colonialisme espagnol, car la souveraineté est un élément objectif, ^{et} est un rapport imprescriptible entre l'élément social et l'élément géographique ou naturel. C'est en d'autres termes l'essence de la souveraineté telle qu'elle est reconnue par le droit international positif.

Les attributs qui relèvent de cette souveraineté donnent à chaque peuple le droit inaliénable, et irrésistible de se défendre contre les occupations d'où qu'elles viennent

Comme devant chaque situation coloniale, l'ONU a engagé une action concrète, d'étude et d'information au Sahara Occidental, qui a permis à la Communauté Internationale de s'enquérir du maximum d'information sinon de procéder à une vérification de l'ensemble d'éléments de la situation.

Une mission d'enquête de l'ONU dirigée par de hauts diplomates et fonctionnaires internationaux dont personne

ne peut mettre en cause leurs qualités politiques et morales a été envoyée en mai 1975 sur place

Le rapport de cette mission n'a pas besoin d'être explicité.

Vous me pardonnerez de rappeler à certaines victimes d'une sécheresse de l'esprit ou de miopie politique certaines dispositions de ce rapport. Dans le territoire, la mission a constaté que la population s'est prononcé en faveur de l'indépendance et contre les revendications territoriales marocaines et mauritaniennes

Le Front Polisario qui était considéré comme clandestin jusqu'à l'arrivée de la mission est apparu comme la force politique dominante.

Cette conclusion aurait suffi à elle-même pour mettre en échec les visées expansionnistes du Maroc et de ses complices, s'il n'y avait pas eu quelques jours plus tard l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice qui en termes non moins éloquents a décidé que le peuple Sahraoui doit jouir de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la résolution 1514 " Je cite "

" En revanche la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara Occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou de l'ensemble mauritanien d'autre part.

La Cour n'a donc constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies quant à l'application

du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la Volonté des populations de ce territoire"

A la lumière de ces instruments et face à la revendication légitime du peuple Saharaoui pour son indépendance l'Assemblée Générale a réaffirmé le droit du peuple Saharaoui à disposer de lui-même et chargé le Secrétaire Général de l'ONU d'entreprendre toutes les dispositions nécessaires pour aider notre peuple à défendre son droit à l'autodétermination et à l'indépendance tandis que le Conseil de sécurité(S/11868) intime l'ordre aux expansionnistes de s'abstenir de tout acte susceptible de menacer la paix et la stabilité.

Dans cette perspective internationale, une mission du Secrétariat Général a été, sous la direction de l'Ambassadeur RYD-BECK, envoyée le 30 mars 1976, pour organiser et mettre en oeuvre l'application des résolutions internationales.

L'on se souvient du sort que les rebelles ont réservé à cette mission. Les gouvernements criminels de Rabat et de Nouakchott ont agi contrairement aux obligations qui leur incombent en tant que membres des Nations Unies et décidés à contourner unilatéralement l'action de l'ONU en envahissant militairement le Sahara Occidental.

La présence des troupes expansionnistes maroco-mauritaniennes dans certaines régions du Sahara Occidental constitue une tentative de rébellion délibérée à toute action internationale. Ainsi la mission de Rydbeck s'est vue purement et simplement empêcher par les autorités colonialistes maroco-mauritaniennes

l'accès aux régions Saharaouies sous l'occupation de leurs troupes.

Les autorités de la République Saharaouie n'ont cependant ménagé aucun effort pour permettre à l'émissaire du Secrétaire Général de l'ONU d'effectuer sa mission. Mais nous ne pouvons qu'exprimer notre stupéfaction en nous rendant compte qu'aucune trace du contexte de cette mission ne figure dans les documents, rapports ou autres qui ont été transmis à la quatrième Commission ou élaborés par le Secrétariat de celle-ci.

Nous demandons donc que le rapport de la mission conduite par l'Ambassadeur Rydbeck, soit transmis à l'actuelle session de votre Commission.

L'absence de ce document constitue une entorse inexplicable à la substance du dossier.

L'analyse du dossier dans son état actuel n'aura pas de sens tant que ce document ne sera pas porté à la connaissance des membres de la Commission.

Nous sommes sûrs que vous devinez son importance et la contribution qu'il apportera pour enrichir le dossier. Son ignorance cependant par votre commission constituerait un préjudice à la lutte de notre peuple et porterait atteinte au devoir d'intégrité et d'impartialité de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la résolution (A/32/22) de la 32ème Session, l'Assemblée Générale a été fidèle à la mission des Nations Unies en matière de décolonisation, notamment au Sahara Occidental.

La réaffirmation du droit à l'autodétermination

et à l'indépendance du peuple Saharaoui (para.I) et la reintro-
duction de la question au Comité Spécial (para 4) chargé d'étudier
l'application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance au
pays et aux peuples coloniaux, démontrent la volonté de l'ONU à
ne pas céder à la politique du fait accompli et à rendre justice
à notre peuple.

La demande faite (paragraphe 5) au Secrétaire
Général de fournir un rapport à la 33ème Session de l'Assemblée
Générale traduit le souci légitime de la Communauté Internationale
de voir ses résolutions appliquées, sachant bien entendu qu'il
incombe aux organes exécutifs de suivre la situation et de veiller
notamment sur une juste et correcte application des décisions
de l'Assemblée Générale et du Conseil de Sécurité.

L'objectif visé par l'Assemblée Générale et sur
l'application duquel la résolution demandée au Secrétaire Général
de fournir un rapport c'est bien la protection du droit à l'auto-
détermination et à l'indépendance du peuple Saharaoui

La quatrième Commission doit être conséquente
avec ses décisions et faire le bilan de l'application de celles-ci.

Il s'agit notamment de savoir ce qui a été fait
en matière de protection du droit à l'autodétermination et à l'in-
dépendance du peuple Saharaoui depuis les sessions précédentes à
notre session actuelle. Il incombe surtout aux organes des Nations
Unies d'accorder à cette situation dramatique, l'analyse qu'elle mérite
à partir de quoi dégager les obstacles et difficultés qui ont em-
pêché l'organisation d'assumer effectivement ses responsabilités

et de situer celles des agresseurs.

La vérité est que les régimes expansionnistes maroco-mauritaniens bafouent les résolutions pertinentes des Nations Unies et profitent de l'inertie inadmissible dont l'ONU fait preuve.

Le défi que lancent les expansionnistes à la Communauté Internationale est une menace directe à la vie de cette organisation, en effet, si les Etats membres eux-mêmes ne sont pas contraints de respecter leurs propres engagements notamment en ce qui concerne des principes sacrés, l'ONU sera vidé de sa substance et perdra inévitablement la crédibilité dont elle jouit de la part surtout des peuples qui luttent pour leur libération.

Une telle situation constituerait également un précédent dont la gravité et le danger sont incontestables pour les autres territoires ^{africains} encore sous domination coloniale ou raciste .

Notre souci est d'autant plus évident et légitime que l'Afrique traverse l'un des moments les plus difficiles en matière de décolonisation avec les drames en Afrique Australe et au Sahara Occidental.

Au terrorisme etatique que mènent les forces expansionnistes maroco-mauritanienne au Sahara Occidental, l'ONU doit répondre par une action énergique et digne des responsabilités qui lui incombent vis-à-vis d'un petit peuple, objet d'une agression et d'une action

de massacre, sinon la Communauté Internationale aurait partagé les conséquences dramatiques de l'aventure du roi du Maroc et de ses complices.

Le peuple Saharaoui quant à lui est plus que jamais déterminé à lutter derrière son unique et légitime représentant, le FRONT POLISARIO, pour achever la libération de sa patrie de l'occupation coloniale. C'est dans ce cadre que des combats intenses sont menés quotidiennement par l'armée de Libération Populaire Saharaouie contre les forces d'occupations.

Les succès réalisés par notre vaillante armée sont connus de tous, car comme vous le savez le Front Polisario a le mérite inaliénable de porter à la connaissance de la Communauté Internationale, par la voie des dizaines de journalistes qui nous visitent quotidiennement aux zones libérées et dans les zones de combats, la preuve des capacités du peuple Saharaoui, de son armée de libération populaire de relever le défi de l'expansionnisme. L'étendue des zones dans lesquelles le peuple Saharaoui consolide ses positions ne cessent de s'élargir par de nouvelles zones libérées. Les positions des agresseurs dans les localités occupées sont de plus en plus réduites ^{et} leurs forces y sont quotidiennement harcelées et subissant les pertes les plus lourdes. Il n'est un secret pour personne que l'ALPS (armée de libération populaire sahraoui) garde l'initiative sur le terrain aussi bien sur le front nord que le front sud.

L'intégrité territoriale du Sahara Occidental est une et indivisible et relève de la seule souveraineté du peuple de la République Saharaouie. Forte de ce droit sacré et décidément résolue à mettre fin au pillage de ses richesses, la République Saharaouie assume ses responsabilités en matière de protection de nos eaux territoriales, contrôlées par des unités de la marine Saharaouie. Des attaques contre des bateaux pirates et des poursuites dans les limites de nos eaux territoriales sont faites en légitime défense.

Poursuivant son action criminelle contre notre peuple et devant son échec face à l'armée de libération Saharaouie, l'aviation marocaine bombarde quotidiennement et systématiquement

les agglomérations et concentrations civiles causant les pertes humaines les plus horribles.

Des dizaines de vieillards, d'enfants et de femmes sans défense meurent chaque mois sous les brûlures et les éclats de bombes ^{de Napalm} tandis que dans les localités occupées des camps de concentrations engorgent des civils innocents et la terreur est le seul pain quotidien. Le nombre de privilèges, médailles et autres, accordés par sa Majesté le roi Hassan II ^{à ses bourreaux au Sahara} est désormais fonction de la quantité de crimes fait par chacun sur la population Saharaouie et l'empoisonnement des points d'eau et le bombardement du cheptel font partie des pratiques que le Maroc mène au territoire du Sahara Occidental.

Le 6 novembre dernier, notre peuple a manifesté sur l'ensemble du territoire national et notamment dans les villes et localités occupées. Pour réprimer ses manifestations les bourreaux expansionnistes ^{ont} massacré plusieurs dizaines de personnes et 800 d'autres, dont, des enfants, et des femmes périssent aujourd'hui dans les geôles de l'armée d'invasion.

Une autre manoeuvre non moins dangereuse est en train de tisser ces jours-ci, à savoir, l'implantation de familles marocaines au Sahara Occidental. Cette attitude qui traduit l'une des manifestations classiques la plus cynique du colonialisme intervient en ce moment où il y a une atmosphère favorable à une action onusienne au Sahara Occidental.

En effet, sachant l'unanimité du peuple Saharaoui pour l'indépendance et contre les expansionnistes, le roi du Maroc rentre dans une nouvelle phase d'une aventure visant à créer des "Saharaouis" artificiels ou pseudo "Saharaouis". C'est là une situation très grave sur laquelle nous attirons l'attention de la Communauté Internationale et demandons à la 4ème Commission de prendre les mesures qui s'imposent pour contrecarrer cette manoeuvre dont la moindre conséquence est de poser des embûches sur le chemin d'une action internationale au Sahara Occidental tentant à empêcher les Organisations Internationales à assumer leurs responsabilités vis-à-vis du droit du peuple Saharaoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

De véritables camps d'entraînement à la tenue et mode de vie des Saharaouis sont organisés dans le Sud marocain et transportés ensuite dans le Sahara Occidental pour être exposés le moment venu. Mais que sa Majesté le roi du Maroc sache qu'il ne trompe que sa propre personne.

Le peuple Saharaoui relèvera ce défi.

Tant il est vrai que nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant cette nouvelle agression terroriste contre notre pays, quand bien même celle-ci se manifeste dans une forme inhabituelle et particulière.

Cette manoeuvre qui vise à tromper la vigilance de la Communauté Internationale, doit être combattue par l'ONU en exigeant du régime colonialiste et expansionniste de retirer les populations marocaines déplacées au Sahara Occidental.

Les tentatives, certes désespérées du Maroc et de ses complices de minimiser des années durant, l'ampleur de cette guerre de génocide, sinon de nier celle-ci est un abus de la bonne foi de la Communauté Internationale. L'on se rappellera de la politique adoptée par le gouvernement marocain et le gouvernement mauritanien renversé qui prétendaient devant la Communauté Internationale que cette guerre n'était qu'une vue de l'esprit. Mais ce qui était vue de l'esprit pour l'un a fini par ruiner son pays et provoquer sa propre chute, alors qu'elle est en train de mettre l'autre au bord du gouffre, lui réservant ainsi le triste sort de son complice Ould Dadah.

La vérité a fini donc par l'emporter sur les mensonges et tentatives visant à accréditer un fait accompli. Les poids et ampleur que prend chaque jour cette guerre de libération et la résistance de notre peuple démontrent que le Maroc et la Mauritanie se sont engagés dans une aventure criminelle dont l'échec est inévitable et plongent notre région dans une guerre coloniale contre un peuple africain.

Et pourtant un minimum de bon sens et de lucidité amène à dire que le Maroc et la Mauritanie, pays peu favorisés par la nature, devant donc faire en priorité face à une bataille contre le sous-développement, auraient dû investir pour la prospérité de leurs peuples les centaines de millions de dollars utilisés criminellement dans cette guerre injuste. Cela est d'autant plus grave que des fonds et dons humanitaires consentis par la Communauté

Internationale et les Etats individuellement pour aider le Maroc et la Mauritanie a fait face aux difficultés sociales et économiques ont été détournés pour l'achat de matériel de guerre, alors que des innocentes populations succombent aux conséquences de la sécheresse et de la faiblesse du marché de l'emploi. Plus grave encore, des taxes pour alimenter la guerre sont instituées sur les revenus modestes des employés dans les secteurs publics et privés et une contribution matérielle à l'effort de guerre, par le citoyen le plus démuné est obligatoire. Nous vous renvoyons aux différentes lois de finances du Maroc et de la Mauritanie de 1975 à 1978)

Voilà ce que récolte le peuple mauritanien et marocain de la guerre.

Cette guerre contre le peuple Saharaoui et dont le roi du Maroc et ses complices portent la responsabilité est en train inévitablement de ruiner les agresseurs eux-mêmes sans que cela ne leur permette d'accomplir leur ignoble but de coloniser le Sahara. Au contraire le peuple Saharaoui mobilisé unanimement derrière son unique et légitime représentant le Front POLISARIO consolide sa résistance et renforce ses instructions étatiques et administratives dans des zones libérées.

L'aventure dont le sort inévitable est celui que l'histoire réserve aux expéditions coloniales et expansionnistes, la situation dans laquelle se trouve la Mauritanie en est la preuve) et l'obstination irréfléchie du roi du Maroc dans son erreur conduira inévitablement ce pays à la même situation catastrophique.

Devant leur incapacité d'occuper le Sahara Occidental les ennemis ont fait appel à des alliances militaires et notre peuple s'est trouvé contraint de faire face à plusieurs fronts armés de moyens de guerre les plus destructifs et les plus sophistiqués.

Des centaines de civils ont péri sous les bombardements ^{au} Napalm et au gaz de soufre et notre peuple continue à faire face à ce crime.

Mais **quellesque** soient les alliances d'invasion, la lutte du peuple Saharaoui est irréversible et se poursuivra jusqu'à la libération totale de notre pays.

Si l'on ne met pas fin à la politique d'alliance militaire visant à exterminer notre peuple dans sa propre patrie, la République Saharaouie est un Etat souverain et comme tel n'aura d'autres alternatives que de faire appel à l'aide et d'opter pour la politique d'alliance en vue de se défendre contre cette agression.

Les récents développements de la situation appellent certaines mises au point, éclaircissements et précisions. Cela est nécessaire pour lever toute équivoque, malentendu ou confusion.

En effet, l'enlèvement des expansionnistes dans cette guerre d'agression et de génocide contre notre peuple a engendré une nouvelle phase en Mauritanie depuis le renversement du régime de Ould Dadah le 10 Juillet dernier.

Les nouveaux dirigeants mauritaniens ont reconnu que cette guerre est injuste et de surcroît a mis la Mauritanie dans une situation de banqueroute. La Mauritanie ne peut plus donc y rester.

Toujours prêt à assumer ses responsabilités historiques et soucieux du retour de la justice, de la paix, et la stabilité dans la région, le gouvernement de la République Saharaouie a décidé unilatéralement, ^{et} temporairement un cessez-le feu en Mauritanie, dont les troupes pourtant se trouvent engagées aux côtés des troupes marocaines dans une entreprise criminelle visant à exterminer le peuple Saharaoui.

Cette décision historique traduit la volonté de l'Etat Saharaoui, non seulement d'aider le peuple mauritanien à sortir de la guerre qui au fond n'est pas la sienne, mais aussi à aboutir à une paix avec la Mauritanie, basée bien entendu sur le respect mutuel de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de chacun des deux pays. Il nous est cependant donné de constater et ce, à travers les rencontres au niveau de nos 2 chefs d'Etats, à Tripoli en Jamahiria Arabe Libyen, le 18 Octobre dernier, et des négociations au niveau des ministres à Paris et à Bamako, que le désir de paix manifesté par les Mauritaniens cache des arrière-pensées.

Alors que le gouvernement Saharaoui n'a cessé d'oeuvrer dans les faits pour encourager un processus de paix, le gouvernement mauritanien travaille pour entretenir et prolonger une situation qui fait non seulement que le peuple Saharaoui continue à

subir le drame de l'agression maroco-mauritanienne, sinon de se donner le temps de réorganiser ses forces, pour poursuivre, de façon encore plus meurtrière l'extermination de notre peuple et l'occupation de sa patrie. L'attitude du gouvernement mauritanien nous force de à dire que celui-ci, ne veut autre chose que sortir de la guerre sans faire la paix. Cette façon de tourner le dos à l'atmosphère de paix est irresponsable et traduit expressément la volonté de la Mauritanie de reprendre les hostilités. Ce n'est un secret pour personne d'autre part, que le gouvernement mauritanien fait depuis le mois de juillet des recrutements massifs dans l'armée et concentre ses troupes dans les localités occupées au Sahara Occidental.

Le gouvernement Saharaoui n'a cessé de demander et fraternellement d'adjurer le gouvernement mauritanien d'assumer ses responsabilités devant l'histoire. Nous avons notamment attiré l'attention du gouvernement mauritanien sur le fait que son attitude constitue au fond une fuite en avant et un volte-face à la paix.

Ainsi, au lieu d'encourager les efforts de paix de la part du Front POLISARIO, le gouvernement mauritanien fait tout son possible pour rompre l'accalmie née sur le terrain

L'alibi de pression qu'elle prétend subir, ne saurait constituer une excuse pour empêcher les dirigeants mauritaniens de répondre à la dynamique de paix engagée par le Front POLISARIO : Mais la réalité est que les dirigeants mauritaniens

continuent à s'adonner à l'alliance avec le Maroc, dans l'aventure d'agression contre la République Saharaouie, ce qui ne peut qu'encourager l'obstination du roi du Maroc contre la paix, et de tirer de son isolement depuis que l'atmosphère de paix entre la République Saharaouie et la **Mauritanie** est née.

Le Maroc, dont l'isolement diplomatique notamment en Afrique s'est vu accentué avec les développements que connaît la situation au Sahara Occidental, tente de saboter tout effort de paix en utilisant comme bouc émissaire, la Mauritanie.

Mais ce qui est surprenant est que Nouackchott ne semble pas encore tirer une leçon de son alliance contre-nature avec le Maroc pour agresser le peuple Saharaoui.

Que le gouvernement mauritanien sache que le roi du Maroc est encore obstiné et accroché désespérément et vainement à son erreur. Tant que le Maroc bénéficie de la complicité de la Mauritanie, il continuera à poursuivre sa politique irréfléchie, rejetant tous les efforts de paix et encourageant ainsi, la continuité de la guerre qui ne peut ^{que} déboucher sur son internationalisation, dont la responsabilité incombe aux agresseurs maroco-mauritaniens.

La Communauté Internationale mesure certainement la portée et la gravité de cette situation et doit, conformément au devoir qu'il lui incombe prendre les mesures qui s'imposent pour amener les rebelles marocains et mauritaniens à cesser ce crime qui vise le génocide d'un peuple et dont les conséquences mettront à feu et à sang toute une région africaine.

La Communauté Internationale doit surtout mettre la Mauritanie devant ses responsabilités pour saisir la dynamique de paix créée par le Front POLISARIO. Cette dynamique pourrait, si elle était appréciée à sa juste valeur par la Mauritanie, être le cadre d'un véritable processus de sortie de la guerre et un retour à une paix réelle et possible.

Le Gouvernement de la République Sahraoui a toujours aidé et continue à aider les efforts de la Communauté Internationale pour mettre fin à cette guerre fracricide. La lutte héroïque que le peuple sahraoui mène et durant laquelle il sacrifie les plus chers de lui-même et continuera à le sacrifier, est une lutte légitime, car elle a pour but un droit sacré ; un droit que la Communauté Internationale reconnaît à chaque peuple ; un droit dont la protection est l'un des objectifs cardinaux de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple Sahraoui ne se distingue pas des autres peuples et ce qui est valable pour chacun des peuples de la Communauté Internationale que vous représentez, vous ne pouvez le refuser pour le peuple sahraoui. Tout comme le devoir que l'ONU a pour aider chaque peuple conformément à la Charte et à la Résolution 1514

, de disposer de lui-même, l'ONU doit protéger le droit

du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et doit relever le défi que lancent les agresseurs marocco-mauritaniens à la Communauté et à la morale internationales.

Dans son quatrième congrès, qui s'est déroulé à Oued Nasr, (territoires libérés), du 25 au 30 septembre 1978, le FrontPPolisario a réaffirmé sa détermination à défendre son indépendance totale, en s'engageant cependant à adopter une politique de bon voisinage avec les autres pays de la région. La République Arabe Sahraouie Démocratique est un acquis irréversible que le peuple sahraoui a bâti avec le sang de ses martyrs. Les décisions du quatrième Congrès, "Congrès du Shahid Sidi Ould Haidoug", sous le signe de "la lutte continue pour imposer l'indépendance et la paix", constitue donc une réponse aux plans et manoeuvres visant à mituler l'indépendance du Sahara Occidental dans des formules que le peuple Sahraoui n'acceptera jamais.

Le Congrès a considéré les conditions et principes suivants comme base de toute solution équitable et durable du conflit qui sévit depuis trois ans, entre nous et nos voisins du Maroc et de la Mauritanie :

- 1.- Reconnaissance de la souveraineté nationale de notre peuple sur l'ensemble de son territoire et le respect de ses droits légitimes à l'autodétermination et à l'indépendance.

- 2.- Reconnaissance de l'intégrité territoriale de notre patrie et cela conformément au principe du respect des frontières historiques de notre pays, héritées de l'époque coloniale et internationalement reconnues.

- 3.- Respect par nos voisins du principe de non-recours à la force dans leurs relations avec notre peuple et la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

- 4.- Respect par nos voisins du principe du règlement des différends par les voies pacifiques.

Le quatrième Congrès Populaire Général a rappelé que notre combat est un combat de libération pour l'indépendance nationale et non destiné à faire chuter des régimes étrangers ; de ce fait notre combat est dirigé contre la politique d'agression et de l'expansionnisme contre notre souveraineté et notre intégrité territoriale et continuera inlassablement jusqu'à la libération totale et complète du dernier pouce du territoire de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Le Congrès demande au nouveau gouvernement mauritanien :

- 1.- La reconnaissance officielle de la souveraineté de la République Arabe Sahraouie Démocratique sur l'ensemble du territoire du Sahara Occidental.
- 2.- La restitution de la partie qu'elle occupe aux autorités de la République Arabe Sahraouie Démocratique.
- 3.- Le retrait des forces mauritaniennes à leurs frontières internationalement reconnues (frontière de 1960)

La souveraineté du peuple mauritanien ne saurait être réelle au détriment du peuple sahraoui ; de même que l'indépendance de la Mauritanie, voire son existence, dépendant largement de l'indépendance et de l'existence du peuple sahraoui, étant donné que l'expansionnisme du régime marocain vise tous les peuples de la région et essentiellement les peuples sahraoui et mauritanien qu'il n'a cessé de convoiter.

Persister à renier le droit inaliénable de notre peuple à la liberté et à l'indépendance, et refuser de répondre à son désir franc à la paix réelle et juste, basée sur le respect mutuel

de la souveraineté, c'est continuer de s'entêter dangereusement à poursuivre l'invasion colonialiste de notre pays, la Mauritanie l'un des Etats qui ont voulu se substituer au colonialisme espagnol en assumant la responsabilité dans toutes ses conséquences.

Les dirigeants mauritaniens parlent de paix, mais leur attitude laisse à croire qu'il s'agit pour eux une paix de cimetière pour le peuple sahraoui, erreur grave qui a été à la base de la catastrophe de l'ancien régime. L'expérience de trois années de guerre doit démontrer que ce genre de visés ne peut que s'écraser sur la colonté et la capacité du peuple sahraoui.

Quant au Maroc qui continue dans sa politique aveugle et irresponsable, il doit être obligé par la Communauté Internationale à se mettre au niveau de la situation d'acalmie et

d'arrêter son agression contre le peuple sahraoui car le maintien de ses troupes dans les zones occupées et la transplantation des populations marocaines au Sahara Occidental sont le témoignage de la persistance dans sa politique d'intransigeance et de rébellion à la Communauté Internationale.

Le peuple sahraoui lutte en légitime défense contre une occupation étrangère ; et l'attitude criminelle des agresseurs ne laisse aucun choix au peuple sahraoui ; sauf la lutte pour survivre.

La tactique du martyr El Ouali Mustapha Sayed, de déplacer la guerre chez l'ennemi, est un acquis et un droit légitime du peuple sahraoui. L'armée de Libération Sahraoui pour repousser et affaiblir les positions ennemies, opère dans les territoires marocains et mauritaniens, jusqu'au mois de juillet, en ce qui concerne la Mauritanie.

Pour cacher leurs faiblesses et leurs incapacités d'empêcher notre peuple de lutter avec succès contre leur agression, les expansionnistes optent pour la politique de jeter la poudre aux yeux, visant à tromper l'opinion internationale et de détourner le conflit : politique très connue des colonialistes.

C'est tout le fondement en réalité des accusations répétées du roi du Maroc contre les pays de la région. L'Armée de Libération Sahraouie, opère à l'intérieur du Maroc et continuera à le faire contre des objectifs militaires tant que l'armée marocaine ne se sera pas retirée des zones occupées de notre patrie.

Nous sommes convaincu quant à nous, que la Communauté Internationale est lasse de la politique de scénario et de falsification du Maroc qui au fond ne trompe que leurs propres auteurs.

La question de la décolonisation du Sahara Occidental, dont l'ONU reste objectivement saisie, relève de la responsabilité également de l'Espagne puissance administrante, tant que le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui ne serait pas protégé. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'acte criminel du 14 novembre 1975, est une trahison de l'ancien gouvernement espagnol au peuple sahraoui. La responsabilité de l'Espagne découle comme vous le savez de la Résolution 1514 de la Charte, notamment à l'article 73.

Le Front Polisario se félicite, cependant de la récente évolution que connaissent nos relations. L'unanimité du peuple ami espagnol pour appuyer l'indépendance du Sahara, traduit les liens historiques et fraternels qui ont toujours existé entre l'Espagne et le Sahara Occidental ; et la fidélité du peuple du peuple espagnol à son devoir et à son amitié envers le peuple sahraoui, trouve son expression dans la reconnaissance par l'ensemble des partis politiques du droit du peuple sahraoui à l'indépendance.

La présence au quatrième congrès du Front Polisario, qui s'est déroulé à Oued Nasr au Sahara Occidental en fin de septembre dernier, d'une délégation de l'Union du Centre Démocratique, parti du premier Ministre Adolfo Suarez, dirigée par le responsable des relations internationales, et la signature quelques jours plus tard d'un communiqué commun entre l'U.C.D. et le Front Polisario, sont des événements importants dans les relations entre nos deux pays.

Nous sommes convaincus quant à nous que l'orientation de l'Espagne vers la voie de la sagesse et de la justice est un facteur qui sera déterminant à l'avenir entre les deux pays et un mobile d'entente et de coopération sur la base du respect mutuel.

Dan

C'est dans ce cadre qu'ont eu lieu des entretiens, les jours des 11 et 12 octobre 1978, entre une délégation sahraouie, conduite par M.Mohamed Salem Ould Salek, membre du Bureau Politique du Front Polisario, et une délégation espagnole formée par M.Javier Ruperez, responsable des relations extérieures au sein du comité exécutif de l'Union du Centre Démocratique (UNC). Je cite

" Ces entretiens entrent dans le cadre de la volonté de la partie espagnole d'entretenir de bonnes relations avec la partie

sahraouie, conformément aux relations historiques existentes entre le peuple sahraoui et le peuple espagnol, et à leurs intérêts réciproques".

La délégation espagnole a réaffirmé l'attachement de l'Union du Centre Démocratique (UCD) au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, conformément à la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de la Résolution 1514 (XV) de 1960, relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux".

"L'Union du Centre Démocratique se félicite de la dynamique de paix créée par le Front Polisario, unique et légitime représentation du peuple sahraoui en lutte, en décidant le 12 juillet unilatéralement et momentanément, un cessez-le-feu en territoire mauritanien, et a exprimé la volonté de tout faire pour le rétablissement de la paix au Sahara Occidental.

"L'Union du Centre Démocratique considère que toute paix dans la région nord-ouest africaine passe par le respect de la volonté du peuple sahraoui et de ses droits à l'autodétermination et à la liberté" Fin de citation.

Cette solidarité internationale de plus en plus grandissante et agissante dont le témoignage est le renforcement et l'élargissement des relations politiques entre la République Arabe Sahraouie Démocratique et d'autres Etats et Organisations politiques dans le monde, continue à se développer

Nous saluons ici les pays et organisations amis qui en ce moment de dure épreuve, pour notre peuple ont reconnu le Front Polisario et la République Arabe Sahraouie Démocratique.

Un autre motif d'encouragement pour notre lutte et de preuve que la Communauté Internationale refuse la politique du fait accompli et de l'occupation coloniale, est la solidarité des organisations internationales dont notre présence ici, est le témoignage.

Le processus de décolonisation du Sahara Occidental entravé par l'agression marocco-mauritanienne relève de la compétence de l'ONU, qui en reste politiquement et juridiquement responsable. C'est tout dire l'ampleur du rôle qui incombe à votre

de réaffirmation de principes
session actuelle pour dépasser le stade/conforme à la gravité
de la situation au légitimes aspirations au peuple sahraoui, et
au devoir de l'ONU.

Le contexte dans lequel se tient la 33^{ème} session
est plus que jamais favorable, pour qu'une action soit décidée
par l'Assemblée Générale et engagée par le Secrétaire Général.

La quatrième Commission doit surtout saisir les
éléments nouveaux, à savoir les développements sur le terrain
depuis le mois de juillet, et l'importance que la lutte du peu-
ple sahraoui acquiert de plus en plus, aussi bien sur le plan
international que sur le plan interne.

Toute résolution pour la défense du droit et de la
justice du peuple sahraoui, que prendra la 33^{ème} session sera
une contribution inestimable non seulement, à la recherche d'une
solution politique que nous souhaitons, mais aussi et surtout
fera faire avancer la question au niveau d'autres organisations
internationales.

L'Organisation de l'Unité Africaine, qui a refusé de
capituler devant la politique du fait accompli des agresseurs,

soutenant ainsi le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, a toujours rendu l'ONU responsable de la décolonisation du Sahara Occidental. L'expression de cette position se trouve dans la résolution que le dernier sommet des chefs d'Etats de Khartoum a consacré à la question de la lutte du peuple sahraoui pour son indépendance. Loin de vouloir se substituer à l'ONU, ou de lui disputer le dossier, le Sommet des Chefs d'Etats de Khartoum dans le point 7 de la Résolution dit expressément que l'ONU reste saisi du dossier. Et vous devinez que le Sommet des Chefs d'Etats est la plus haute instance aucun autre organe de l'OUA, ne peut se substituer à lui. Toute tentative dans le sens inverse serait un dépensement inadmissible de prérogative et une manoeuvre à peine déguisée, pour empêcher l'ONU d'assumer ses responsabilités vis-à-vis du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.
